

Annexe 8 : formulaire de demande de conservation de notes aux baccalauréats général et technologique – Session 2019
A compléter obligatoirement pour tous les candidats se représentant à l'examen après un échec à une session antérieure

Les candidats au baccalauréat général et au baccalauréat technologique qui ont échoué à l'examen et qui se présentent dans la même série peuvent demander à bénéficier de la conservation des notes égales ou supérieures à 10, pendant les cinq sessions suivantes. Cette demande concerne chacune des épreuves du premier groupe.

Le candidat bénéficiaire de la conservation de notes, admis à l'issue des épreuves, ne peut se voir délivrer une mention.

Un candidat pouvant conserver le bénéfice des notes, qui n'en effectue pas la demande lors de son inscription à une session, ne pourra plus prétendre à la conservation des notes obtenues antérieurement à cette session.

Précision : Les candidats au baccalauréat qui présentent à nouveau l'examen dans la même série ou dans une autre série peuvent demander le report des notes obtenues aux épreuves anticipées, y compris les notes inférieures à 10, pour la session qui suit immédiatement leur succès ou leur échec.

Sauf cas prévus à l'article 2 alinéa 2 et à l'article 3 de l'arrêté du 15 septembre 1993 relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat, **les élèves redoublant la classe de première ne peuvent bénéficier de la conservation des notes obtenues aux épreuves anticipées en juin 2018**. Ils doivent de nouveau subir les épreuves anticipées, les notes obtenues se substituant à celles de l'année précédente.

Je soussigné (e) NOM : Prénom : Etablissement :

N° d'inscription : Candidat (e) à la session 2019 du baccalauréat général ou technologique en série :

Demande la conservation de mes notes, des épreuves obligatoires ou facultatives, supérieures ou égales à 10/20 obtenues au 1^{er} groupe d'épreuves à une session antérieure (dans la même série) pour les matières suivantes :

- | | | |
|-------------------|-------------------------|-----------------|
| - Epreuve : | Note obtenue :/20 | Session : 20... |
| - Epreuve : | Note obtenue :/20 | Session : 20... |
| - Epreuve : | Note obtenue :/20 | Session : 20... |
| - Epreuve : | Note obtenue :/20 | Session : 20... |
| - Epreuve : | Note obtenue :/20 | Session : 20... |
| - Epreuve : | Note obtenue :/20 | Session : 20... |
| - Epreuve : | Note obtenue :/20 | Session : 20... |
| - Epreuve : | Note obtenue :/20 | Session : 20... |

Renonce définitivement à la conservation des notes obtenues au 1^{er} groupe d'épreuves obtenues à une session antérieure

Signature du Chef d'Établissement	Signature du Candidat
A Le	A le
Cachet de l'établissement et signature du chef d'établissement	Signature du candidat Signature du représentant légal (obligatoire pour le candidat de moins de 18 ans à la date de l'inscription)

Demande à joindre à la confirmation d'inscription au baccalauréat de la session 2019